



R É S O L U T I O N

REGIONAL COMMITTEE FOR
THE WESTERN PACIFIC

COMITE RÉGIONAL DU
PACIFIQUE OCCIDENTAL

WPR/RC67.R2
12 octobre 2016

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Le Comité régional,

Préoccupé par le fait qu'un quart de la mortalité et de la morbidité dans la Région est lié à l'environnement, et que les groupes vulnérables tels que les jeunes enfants et les pauvres sont touchés de manière disproportionnée ;

Alarmé par la dégradation des conditions écologiques et l'apparition de menaces environnementales pour la santé dans les États Membres ;

Soulignant la nécessité d'accroître les ressources et d'améliorer la collaboration entre la santé, l'environnement, d'autres secteurs et les partenaires afin de renforcer les moyens de contrer les menaces que l'environnement fait peser sur la santé ;

Constatant que les États Membres ont accompli des progrès sur la voie de l'instauration de la couverture sanitaire universelle et qu'ils redoublent d'efforts pour créer des environnements sains, notamment pour garantir un accès universel à un air pur, à l'eau potable et à des services d'assainissement ;

.../

Conscient de l'occasion sans précédent qu'offre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 d'accélérer l'action menée dans les secteurs de la santé et de l'environnement;

Notant la profonde préoccupation de la communauté internationale face à l'augmentation des effets des changements climatiques sur la santé, et se félicitant de la rapide ratification de l'Accord de Paris sur les changements climatiques en 2016 ;

Ayant examiné le projet de *Cadre d'action régional du Pacifique occidental sur la santé et l'environnement dans un monde en mutation*,

1. APPROUVE le *Cadre d'action régional du Pacifique occidental sur la santé et l'environnement dans un monde en mutation* ;

2. INVITE INSTAMMENT les États Membres :

1) à s'associer à tous les secteurs et organismes intervenant sur les déterminants environnementaux de la santé et du bien-être pour atteindre les buts et cibles des ODD liés à la santé et à l'environnement ;

2) à renforcer le suivi et la surveillance pour orienter les politiques, plans et interventions reposant sur des données factuelles, et à promouvoir une meilleure connaissance des questions liées à la santé et à l'environnement ;

3) à inclure la question des services élémentaires liés à la santé et à l'environnement, tels que l'accès à un air pur, à l'eau potable et à un assainissement de base, dans les plans nationaux de développement du secteur de la santé ;

.../

3. PRIE le Directeur régional :

- 1) de diffuser le *Cadre d'action régional du Pacifique occidental sur la santé et l'environnement dans un monde en mutation*, et de fournir un appui technique aux États Membres pour le mettre en œuvre ;
- 2) de diffuser des outils et des données factuelles pour appuyer l'activité des États Membres dans les secteurs de la santé et de l'environnement ;
- 3) de faire périodiquement rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Cadre d'action régional du Pacifique occidental sur la santé et l'environnement dans un monde en mutation*.

Cinquième séance, 12 octobre 2016